

AG virtuelle FIMEM 2020
AG2b Groupe de langue francophone - Partie 1
Jeudi 6 août 2020 14h00-16h30 (heure Paris)

Plateforme : ZOOM

Participants :

Agnès Joyeux (ICEM, France)

Aïssatou Dièye (ASEM, Sénégal)

Antoinette Mengue Abesso (CA FIMEM)

Basile Kahouhou (ABEM, Bénin)

Cheikh Makhfousse Seck (ASEM, Sénégal)

Christophe Amoussou (ABEM, Bénin)

Edouard Dohou (ABEM, Bénin)

Elena Klepneva (AREM, Russie)

Florence Hodohalo Patchidi (MOUVEN, Togo)

Ghislain Ballo (ABEM, Bénin)

Henri Landroit (Education populaire, Belgique)

Jean Dayé (ABEM, Bénin)

Joël Potin (ADF, France)

Joseph Agossou (ABEM, Bénin)

Karine Jaffré (ICEM, France)

Léonard de Léo (ICEM, France)

Marguerite Gomez (ICEM, France)

Nicolas Mathey (ICEM, France)

Nobuhisa Suzuki (GGUJ, Japon)

Papa Meïssa Hanne (ASEM, Sénégal)

Paterne Tapka (ABEM, Bénin)

Rémi Brault (ICEM, France)

Sadikh Diaw (ASEM, Sénégal)

Salifou Hamidou Traore (MOUVEN, Togo)

Saliou Sarr (ASEM, Sénégal)

Samie Essohanam (MOUVEN, Togo)

Sofia Lahlou (SKASIARHEIO, Grèce)

Sylvie Cartier (CQEM, Canada)

Thierno Abdoulaye Ba (ASEM, Sénégal)

Wango Gansonre (MBEM, Burkina Faso)

ACCUEIL : 11h 30 **Début de la séance :** 12h 00 **Fin de séance :** 14 h 30 (heure Sénégal)

Répartition des tâches

coordonner la groupe francophone : Léonard ? Léonard se propose mais pas de décision prise

animer la réunion : Léonard de Leo

donner la parole : Sylvie Cartier (CQEM)

gardien du temps : Henri Landroit (Éducation populaire Belgique)

prise de notes : Karine Jaffré (ICEM) + Rémi Brault (ICEM) + Thierno Abdoulaye Ba (ASEM) + Saliou Saar (ASEM)

traductions : Marguerite Gomez (espagnol), Sylvie Cartier (anglais)

Points à l'ordre du jour : (15 mn par point)

- dettes Bénin Haïti
- calcul des cotisations
- candidatures au CA et candidature à la trésorerie
- affiliations
- questions de l'ICEM

Points Abordés	Interventions
En préalable	<p>Cheik demande de démarrer sur les dettes, les cotisations, les candidatures à la trésorerie. Henri souhaite aussi que l'on aborde les questions financières en suspens depuis 2016. Sadikh propose un point sur les candidatures au CA, Aïssatou sur un quota de participants au CA par continent. Marguerite demande d'indiquer si l'on parle au nom d'un mouvement ou personnellement. Léonard indique que l'ICEM ayant travaillé quelques questions aurait plusieurs propositions à faire à l'AG :</p> <ul style="list-style-type: none">– par rapport au calcul des cotisations,– sur l'organisation du tableau des orientations– sur le fonctionnement des commissions– sur la communication (site RIDEF et en parallèle avec la commission communication). <p>Henri pense qu'il faudra discuter un jour avec un délégué de l'AMEM à propos de la RIDEF au Maroc.</p>
DETTES BENIN ET HAITI	<p>Thierno → Le Bénin avait déjà versé une avance. Nous (ASEM) proposons que le Bénin adresse une lettre à la FIMEM, demandant l'annulation de la dette peut-être, vu les difficultés actuelles dues à la Covid 19 dans le monde. Sadikh → La priorité de la FIMEM est la massification de la Pédagogie Freinet. Le Bénin faisant partie des précurseurs de la PF en Afrique, on peut lui accorder cette faveur : annulation de la dette. Pour Haïti, il faut rembourser parce qu'on a financé un membre et il a disparu. Cheikh → Le Bénin n'est pas responsable parce que ce sont les nouvelles autorités qui n'ont pas respecté leurs engagements. Le mouvement avait versé une avance et avait pris la décision de verser encore à la RIDEF au Québec. Henri → abusif de prendre pour argument la pandémie. En 4 ans, il y a eu le temps de régler cette question. Toutes les démarches ont-elles été faites auprès des autorités ? Est-ce qu'il y a eu un changement de politique de la part du gouvernement ? On ne peut pas comparer avec la dette d'Haïti. Edouard → Une tombola a été faite en Suède dans l'intention d'annuler la dette. 836 euros récoltés. Reste 994 euros à payer. Si le gouvernement béninois avait donné ce qu'il avait promis, il n'y aurait pas de dette. Pour Haïti, la personne qui devait venir au Bénin a disparu en France avec l'argent. Si on peut annuler la dette de Haïti, ce serait une bonne chose.</p>

	<p>Sylvie → le CQEM propose d'annuler les 2 dettes, d'utiliser l'argent de la solidarité non utilisé à la RIDEF Québec. Pour Haïti, il s'agit d'une personne. Les 2 mouvements pourraient rester affiliés.</p> <p>Cheikh → Les 2 dettes ne sont pas identiques. Le mouvement béninois n'est pas responsable et a commencé à rembourser. Le mouvement haïtien n'a pas remboursé les cotisations. La sanction pourrait être : « Le mouvement ne participe pas à une RIDEF. »</p> <p>Joseph demande une clémence pour le mouvement béninois.</p> <p>Samié → Pour l'annulation. Une précision : le gouvernement a mis à disposition les locaux.</p> <p>Pour Haïti, ce serait mieux d'arriver à amener l'individu en cause à rembourser.</p> <p>Léonard → rappelle la fonction de l'AG groupe de langue. Il s'agit de savoir si le groupe francophone a une position claire sur cette question. En AG3, ce sont les délégués qui votent.</p> <p>L'ICEM pose une autre question : quelles sont les responsabilités de la FIMEM dans ces dettes-là ? Nous n'avons pas réussi à savoir.</p> <p>Saliou → Est-ce que la FIMEM avait prévu quelque chose par rapport à cette situation, celle d'une personne qui devait venir et qui ne s'est pas présentée ?</p> <p>Le mouvement doit régler en interne avant de passer par la FIMEM.</p> <p>Christophe → Le gouvernement avait accepté de nous accompagner pour l'organisation de la RIDEF, de nous donner une subvention. Dans le budget, on avait prévu le montant qu'il devait nous verser Le gouvernement ne nous a rien donné mais a accepté de nous remettre le lieu d'organisation de la rencontre, la maison des écoles normales.</p> <p>Edouard → Il y a eu un changement de gouvernement.</p>
<p>Cotisations</p>	<p>Versement de la cotisation</p> <p>L'ASEM-SENEGAL a fait une proposition allant dans le sens de revoir la périodicité des versements de la cotisation annuelle des mouvements.</p> <p>Elle propose deux solutions pour aider les mouvements surtout africains à surmonter certaines de leurs difficultés comme la cherté des frais bancaires et les amendes dont ils sont souvent victimes :</p> <p style="padding-left: 40px;">1/ Les mouvements concernés cotisent directement au moment de la tenue des RIDEF sans amendes.</p> <p style="padding-left: 40px;">2/ Pour les mouvements qui reçoivent une subvention, la FIMEM défalque directement l'équivalent de la cotisation sur le montant affecté à ce mouvement dans le cadre de la solidarité.</p> <p>Propositions de sanctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout mouvement n'ayant pas honoré sa cotisation de 2 ans aux RIDEF, verra son statut de membre affilié suspendu en attendant le règlement de sa cotisation. <p>Samie, pour le MOUVEN-TOGO quant à lui a abondé dans le même sens (montant des frais bancaires) en proposant le paiement sur place pour les années paires et le dépôt d'une avance pour les années impaires en combinaison avec les paiements RIDEF.</p> <p>Nouvelle catégorisation proposée par la commission IV de la FIMEM</p> <p>ASEM → L'IDHI ne reflète pas vraiment le niveau de vie des africains, sur le plan espérance de vie, santé... L'ASEM-SENEGAL propose une harmonisation de la cotisation des pays C.</p> <p>Les 2/3 des membres de certains mouvements africains peuvent être considérés comme des sympathisants, d'où des difficultés à recouvrer les cotisations de leurs membres.</p> <p>ICEM → A propos du moment pour payer la cotisation, le CA a répondu à cette question lors de l'AG1. Il suffit d'informer le CA du retard de paiement de la cotisation. Il n'y a pas de problème là-dessus.</p> <p>→ Calcul de la cotisation : l'IDH prend en compte des aspects non financiers et non la capacité à participer à l'effort financier de la</p>

	<p>FIMEM. Proposition : que la commission continue à travailler. Nous proposerions un autre mode de calcul qui déboucherait sur une catégorisation par pays.</p> <p>Marguerite propose d'envoyer sur la liste la base de calcul sur laquelle l'ICEM a travaillé.</p> <p>Rémi → un critère est commun dans les 2 propositions : le revenu brut par habitant et par pays à parité de pouvoir d'achat. Ce qui diffère fortement, c'est la prise en compte des revenus des enseignants : parfois, dans un pays un enseignant gagne beaucoup plus que la moyenne de la population, parfois, il gagne moins.</p>
<p>CANDIDATURES AU CA</p> <p>LA TRESORERIE</p> <p>Les mandats au CA : le prolongement de 2 ans</p> <p>La participation du pays organisateur dans le CA</p>	<p>Poste de trésorier réservée à un Européen ?</p> <p>Cheikh → le poste de trésorier doit-il être réservé à un Européen (proposition du CA annoncée par Mariel) ? La trésorerie est une question de compétence et de crédibilité. Même si le compte reste domicilié en Europe, il peut être géré à distance par un membre de CA non européen.</p> <p>L'ASEM-SENEGAL ne croit pas à l'idée de faire appel à une personne étrangère non membre du CA. Seulement le trésorier peut être assisté par des experts comme François Perdrial et Andi Honneger qui ont toujours aidé.</p> <p>Ce n'est pas mauvais de solliciter individuellement des personnes pour leurs compétences avérées d'abord au sein de leurs mouvements.</p> <p>Léonard → Mariel a fait cette proposition pour une question technique (compte domicilié en Europe et plus facile d'accès) Attribuer un rôle purement technique à une personne et décisions prises par le CA ?</p> <p>Marguerite → le poste de trésorier n'est pas attribué à l'avance à quelqu'un. Il est à discuter au sein du CA.</p> <p>Antoinette (AECOMO-CAMEROUN) → Pour éviter des orientations psychologiques et sentimentale entre membres de CA il serait bien de confier la trésorerie à un expert non membre de CA, ceci permettrait d'éviter la confusion de rôle dans le CA.</p> <p>Henri → De tous temps, le trésorier fait partie du CA mais n'a pas autorité sur les comptes c'est le CA qui détermine l'opportunité des dépenses.</p> <p>Pour l'ASEM-SENEGAL, un mandat de 4 ans au CA renouvelable tous les 2 ans doit suffire. Exceptionnellement, les personnes particulièrement dynamiques et expérimentées peuvent rester 6 ans au CA sur proposition de CA, agréé par leur mouvement et avec le consentement des intéressé(e)s.</p> <p>Cependant, la FIMEM doit veiller à ce que les mandats ne finissent pas en même temps pour que les nouveaux retrouvent toujours des anciens ; ainsi on assurera une bonne continuité.</p> <p>Rémi → Attention : bien faire la part entre ce qui demande une modification des statuts, du règlement intérieur et de ce qui peut être décidé directement en AG.</p> <p>L'ASEM-SENEGAL suggère aux pays organisateurs des RIDEF qui souhaiteraient déposer les candidatures au CA de leurs membres, de le faire à l'AG de leur RIDEF mais pas avant car leur comité d'organisation aura toujours besoin des compétences de ce membre. Cependant, cela ne doit pas être une loi ou une obligation, c'est juste si les conditions sont réunies (un membre qui émet le vœu, compétent, expérimenté et disponible, le dernier mot reviendra à l'AG).</p> <p>Pour l'ASEM, il ressort de l'expérience qu'à Nantes, en Italie comme au Bénin, le cumul a porté préjudice au CA.</p> <p>Antoinette → Je souhaite continuer des missions au nom du mouvement camerounais. Cela apporte de la crédibilité au niveau du gouvernement camerounais.</p> <p>Un débat contradictoire s'est posé pour ce cumul. Il a été proposé de se référer aux rapports et autres textes de la FIMEM.</p>
Affiliations	<p>En ce qui concerne le Congo, Antoinette demande de comprendre la question d'écoles rattachées à une religion puisque toutes les</p>

	écoles publiques sont dans ce cas.
Le vote et les décisions prises dans notre groupe de langue	<p>Avons-nous des décisions communes à rapporter aux autres groupes de langue ? À l'AG3 ? Votons-nous à cette séance ? Il a été question de trouver une entente sur le jour de vote et la manière. Certains ont proposé le vote à main levée à la prochaine séance et ceux qui ont des problèmes pourront envoyer leur voix dans le groupe francophone.</p> <p>L'ICEM-FRANCE a demandé à l'ASEM s'il est possible d'avoir les positions de l'ASEM par écrit sur les questions très précises débattues et qui seraient un texte de base pour le groupe de langue francophone. L'ASEM par la voix de son délégué a accepté la demande de l'ICEM pour que son document soit annexé au compte-rendu.</p>
Prochaine réunion/liste des questions à aborder	<p>Questions reportées à la prochaine séance</p> <ul style="list-style-type: none"> – dettes et cotisations – candidatures au CA – points à voter à l'AG : points règlementaires – traducteurs – prises de notes
Compte-rendu	A la question qui va faire le compte rendu, Karine Jaffré aidée par Thierno, Saliou de l'ASEM-SÉNÉGAL et Rémi de l'ICEM-FRANCE s'est portée volontaire pour fournir le compte rendu de la première réunion du groupe de langue francophone.
Appréciations sur la réunion	<p>Les participants semblent avoir bien apprécié : réunion bien planifiée, organisée et bien conduite.</p> <p>Les questions et débats ont été riches et variés.</p>

Fait par visioconférence le 6 Aout 2020

Les rapporteurs

Thierno Abdoulaye BA, Saliou SARR, Rémi BRAULT, Karine JAFFRÉ